



Membres en exercice : 28

Membres présents : 25

Membres votants : 28

Le 9 juillet 2025 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 3 juillet 2025 Publication de la convocation le : 4 juillet 2025

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLOU, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Denise TAVERNIER, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H

Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à M. Eric BOSSER

Mme Michèle LACOUR a donné procuration à Mme Simone JOURAND

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Michel ANSQUER

Date de transmission au contrôle de légalité : 15 JUIL. 2025

Date de publication : 15 JUIL. 2025

Délibération n° 2025-085 : Point d'information : modification des modalités d'accueil

Rapporteur : M. Georges CASTEL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'organisation de l'accueil est initialement comme présentée ci-dessous :

- 2 binômes d'agents d'accueil : 2 agents à Esquibien et 2 Audierne (avec renfort d'autres agents au besoin)
- Peu de procédures communes ;
- Une mission commune (l'accueil du public) et des missions spécifiques (titres d'identité à Audierne / agence postale et gestion des associations à Esquibien)

→ difficultés à assurer la continuité de service en cas d'absence d'agent à Esquibien (ex : un agent en congés et le second qui doit s'absenter pour un problème personnel ou un problème de santé).

La situation a progressivement évolué comme suit :

- Engagement d'une démarche de travail commun et de réorganisation du service avec la fin des 2 binômes.
- 1 agent d'accueil à Esquibien et 2 à Audierne dont 1 qui apporte un renfort à Esquibien.
- Adéquation entre le plan de charge global et les moyens humains ;
- Mise en place de méthodes et procédures visant à optimiser les moyens et assurer une continuité de service.

La situation au 30 juin 2025 est la suivante :

- Départ en retraite d'un agent d'accueil « Audierne » (n'intervenant pas en mairie annexe).
- Mise en place d'une organisation test avec les 3 agents en place.

ORGANISATION TEST :

- 1 équipe accueil de 3 agents à temps complet en capacité à terme de réaliser l'ensemble des missions accueil : accueil physique et téléphonique, état civil, cimetières, titres d'identité, agence postale, réservation de matériel et de salles, etc → plan de formation associé pour chaque agent.
- Evolution des missions et donc des fiches de postes associées (cf point sur le tableau des emplois) ;
- Poursuite du travail sur la mise en place d'outils et méthodes de travail communs (travail facilité par un réseau informatique commun) ;
- Roulement des 3 agents entre les 2 sites d'accueil

Objectifs : faciliter la continuité de service, optimiser les moyens humains, faciliter l'intégration de l'ensemble des agents dans l'équipe administrative en évitant d'avoir un seul agent en permanence à Esquibien (isolement).

FOCUS SUR LE SERVICE A LA POPULATION :

- Horaires actuels d'ouverture au public :
 - Audierne : du lundi au vendredi : 8h – 12h et 13h30 – 17h / le samedi 8h – 12h
 - Esquibien :
 - Accueil : du lundi au vendredi : 8h30 – 12h et 14h – 17h
 - Agence postale : du lundi au vendredi : 9h – 11h30 et 14h 15h30

Une analyse des chiffres de fréquentation en tout début de journée et une comparaison avec 24 communes de même strate montrent que les horaires d'ouverture le matin peuvent évoluer vers une ouverture à 8h30 (Audierne est la seule commune à ouvrir à 8h sur les 25 comparées).

- Proposition de nouveaux horaires à compter du 1er septembre 2025 :
 - Audierne : du lundi au vendredi : 8h30 – 12h et 13h30 – 17h / le samedi 8h – 12h
 - Esquibien :
 - Accueil : du lundi au vendredi : 8h30 – 12h et 14h – 17h
 - Agence postale : du lundi au vendredi : 8h30 – 12h

OBJECTIFS :

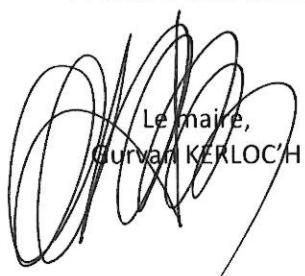
- Harmoniser les horaires sur les 2 sites ;
- Proposer des horaires en cohérence avec la fréquentation de la population (cf statistiques réalisées, benchmark autres communes de même taille) ;
- Optimiser les moyens humains ;

Une communication sera faite auprès de la population sur les différents supports disponibles : presse, site internet, réseaux sociaux, etc.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte des nouvelles modalités d'accueil.



Le maire,
Guillaume KERLOC'H

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,



Le Secrétaire de séance,
Michel ANSQUER

